



Publié sur RFI (<http://www.rfi.fr>)

Procès Adlène Hicheur : condamné pour «pré-terrorisme» ?

Créé le 2012-05-04 23:33

Par Alain Renon

FRANCE

Le physicien franco-algérien Adlène Hicheur, 35 ans, a été condamné à cinq ans de prison, dont quatre fermes, vendredi 4 mai 2012, par le tribunal correctionnel de Paris. Il a été reconnu coupable d'association de malfaiteurs en vue de préparer des actes de terrorisme, sur la base, exclusive, de courriels échangés en 2009, avec un cadre présumé d'Aqmi (al-Qaïda au Maghreb islamique). Les propos échangés sont, pour partie, inquiétants mais ni l'enquête de la DCRI (le contrespionnage français), ni l'instruction n'ont jamais permis d'exposer, ni des préparatifs d'attentats en France, ni les preuves de la constitution d'une cellule islamiste combattante dans l'Hexagone. L'avocat d'Adlène Hicheur dénonce un « *scandale judiciaire* » et le triomphe, inquiétant à ses yeux, du « *pré-terrorisme* ».

L'audience aura été d'une rare brièveté. Moins d'une minute. Pour confirmer la culpabilité d'Adlène Hicheur. La présidente du tribunal n'a ni souhaité prendre le temps de s'assurer que le prévenu avait bien entendu le jugement, ni estimé nécessaire, faute de micro, de le rendre audible pour la salle d'audience. Une salle d'audience où avaient pris place, comme au procès, fin mars, une partie de la famille du prévenu, et des représentants de ses comités de soutien local (la région de Vienne, dans l'Isère, où résident ses parents) ou professionnel (chercheurs du Cern, le Centre européen pour la recherche nucléaire, et de l'EPFL, l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne, en Suisse).

Adlène Hicheur est donc coupable. Coupable d'avoir fait, en réponse à des interlocuteurs sur des sites islamistes, et à des propositions, parfois troublantes, d'actions anti-occidentales, anticolonialistes, antifrançaises ou anti-européennes, des réponses favorables. Cette réalité, attestée par ses écrits, Adlène Hicheur ne la nie pas. Il invoque, à décharge, son état de santé (une hernie discale, qui l'éloigne de son travail, à l'époque), une « *zone de turbulences* », la « *seule* » qu'il ait traversée, parce que « *malade* », à ce moment précis où le contrespionnage français croit voir en lui le pilier possible d'une structuration de cellule islamiste combattante en France.

C'est là le dilemme de toute cette affaire. Adlène Hicheur a-t-il alors basculé dans l'activisme islamiste radical se déclarant disposé à l'action armée, voire au suicide militant? Ou est-il tout bonnement, lui, musulman français, croyant rigoriste, d'origine algérienne, victime de sa propre condition? Il est né dans une famille de huit enfants, ayant gravi tous les échelons de la réussite sociale en France, mais gardant, profondément inscrit en lui, ses origines de « *colonisé* », né à Sétif, lieu d'une violence française, au lendemain même de la Libération.

Le tribunal a tranché. Adlène Hicheur est condamné pour avoir envisagé de faire subir à la France, à l'Europe, les conséquences de leurs « *lâchetés* ». Pour autant, rien n'aura été démontré, au cours du procès. Ni de l'engagement du prévenu à enclencher une quelconque dynamique de quelque sorte que ce soit en faveur de la création, sur le sol français, d'une cellule active ou dormante d'al-Qaïda. Ni, a fortiori, un quelconque passage à l'action.

D'où, pour Me Patrick Baudouin, principal avocat de l'accusé, la « *fabrication* » de l'affaire Hicheur. Celle d'un homme aux idées, sans doute critiquables, voire « *inquiétantes* » parfois. Mais, dont la DCRI, le contrespionnage français, à peine constitué à l'époque, et le gouvernement, convaincu de la prévention du terrorisme, ont érigé en exemple. Celle de leur capacité, trop prétentieuse, à prévenir jusqu'au « *pré-terrorisme* ».

Reste alors la conviction des juges. Au diapason du procureur, convaincu que le cheminement d'Adlène Hicheur est de ceux qui mènent au terrorisme. Ce que rejettent avec virulence les avocats de l'accusé. Qui voient dans toute cette procédure l'application d'une mesure « *effroyable* » et « *liberticide* », qui veut qu'on « *embastille pour de simples propos* », au nom d'un « *pré-terrorisme* ». De quoi faire « *le pain blanc* » des vrais terroristes, selon Me Patrick Baudouin, principal avocat d'Adlène Hicheur.

Ces radicaux, ravis selon lui qu'on leur offre, sur un plateau, « *une parodie de justice* ».



Patrick Baudouin (G), principal avocat d'Adlène Hicheur à la sortie de l'audience du 4 mai 2012.
REUTERS/Gonzalo Fuentes

Justice: six ans de prison requis contre Adlène Hicheur

France: Adlène Hicheur reconnaît des propos «tangents»

Le procès du physicien Adlène Hicheur s'ouvre à Paris

URL source: <http://www.rfi.fr/france/20120504-proces-adlene-hicheur-condamne-pre-terrorisme>